

OVE-UNSA *In-Folio* N° 7

*Observatoire de la Vie Etudiante
Université de Nice-Sophia Antipolis*

L'Insertion Professionnelle des Etudiants de 2^{ème} et 3^{ème} Cycles Universitaires de l'UNSA

Ces dernières années, les études menées sur l'insertion professionnelle des jeunes diplômés de l'enseignement supérieur ont toutes mis en évidence un allongement de la période d'incertitude entre la fin des études et une éventuelle stabilisation dans l'emploi, allongement que l'on peut traduire par une dégradation générale des conditions d'insertion. Malgré ces conditions difficiles, certains niveaux de diplômes ou certaines filières de formation parviennent à mieux préserver leurs positions sur le marché du travail que d'autres. D'où l'intérêt d'une analyse d'ensemble du devenir des étudiants une fois les diplômes acquis afin de mieux apprécier les débouchés des formations et les difficultés éventuelles que rencontrent les étudiants sur le marché de l'emploi ainsi que les modalités de la transition entre le statut d'étudiant et celui d'actif. Compte tenu de la période de latence entre études et emploi, l'essentiel de cette analyse porte sur les conditions de l'emploi 3 ans après la sortie, soit en mars 1997, des étudiants inscrits en 2^{ème} ou 3^{ème} cycle à l'Université de Nice-Sophia Antipolis et non réinscrits par la suite.

La situation en mars 1997

En mars 1997, soit 34 mois après avoir quitté l'université, plus des trois-quarts des diplômés de l'UNSA étaient en emploi ; 13,7% d'entre eux étaient à la recherche d'un emploi et près de 6% étaient encore ou toujours engagés dans un cycle d'études.

Du DEUG au doctorat, les taux d'emploi croissent régulièrement, passant de 66% à 88%. Une conclusion s'impose : le diplôme protège du chômage. Dans un contexte de précarisation et de chômage élevés, caractéristiques de l'insertion des jeunes, cette protection est d'autant plus efficace que le diplôme est élevé. Cependant, en mars 97, 8% des docteurs sont à la recherche d'un emploi. C'est dire qu'aucun diplôme, aussi élevé soit-il, ne préserve absolument des situations d'incertitude et de recherche d'emploi.

Tous niveaux de diplôme confondus, la filière de formation (droit-économie, lettres-sciences humaines ou sciences) en tant que telle n'a pas grande influence sur les niveaux d'activité et de chômage. En revanche, à niveau de diplôme égal, on constate des différences entre les filières de formation. On peut observer que les littéraires ont des taux

d'emploi élevés lorsqu'ils sont titulaires d'un diplôme de troisième cycle, mais ce taux fléchit de manière importante pour les diplômés de deuxième cycle. Les scientifiques connaissent des taux d'emploi au-dessus de la moyenne, quel que soit leur niveau de sortie de l'UNSA. Enfin, les juristes et économistes sont généralement un peu désavantagés par rapport à leurs collègues littéraires ou scientifiques.

Le diplôme, une protection nécessaire, mais tout de même insuffisante contre le chômage et la précarité

Neuf mois après la sortie (mars 1995), l'indicateur du chômage était encore de 18,4%. En mars 1997, il a perdu 5 points. Dans la première période, le chômage affectait tous les niveaux et tous les diplômés, sans distinction. Les Bac+5 étaient parmi ceux qui connaissaient les plus forts taux de chômage (24,6%), pas très éloignés des sortants de second cycle n'ayant pu certifier leur parcours au-delà du DEUG. Deux ans plus tard, ces mêmes Bac+5 ont complètement renversé la tendance : ils enregistrent un taux de chômage de 8,4%, deux fois moins élevé que celui attribué aux diplômés de

second cycle (17,5%). A terme, mais à terme seulement, un titre universitaire de troisième cycle protège des aléas de l'insertion, mieux que ne le fait un diplôme de niveau inférieur.

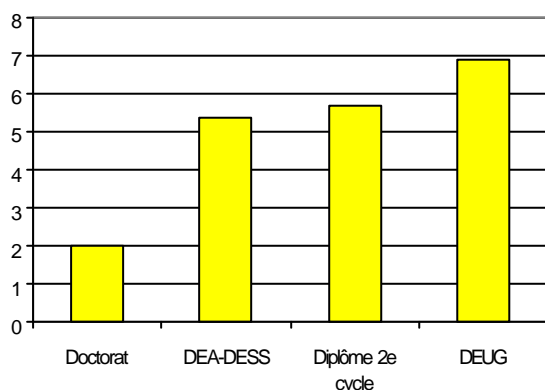
Comme le montre le tableau ci-après, plus le niveau de sortie est bas et plus les situations de chômage long sont fréquentes.

Tableau 1 : Chômage de plus de six mois selon le niveau du diplôme.

	%	N
Doctorat	14,0	153
DEA, DESS	23,2	269
Diplôme 2ème cycle	27,3	532
DEUG	32,5	86
Autres formations	5,7	53
Total	23,8	1093

A la date de l'enquête, la durée moyenne de recherche d'emploi sur l'ensemble de l'Université de Nice-Sophia Antipolis était de 5,3 mois (mesure décimale) et 75% des diplômés n'avaient pas connu plus de 8 mois de chômage. Distinguée par niveau de diplôme, cette durée moyenne donne les résultats suivants :

Figure 1 : Durée moyenne du chômage (en mois) selon le diplôme possédé.



En conclusion, à Nice, le diplôme protège contre le chômage : les taux sont plus élevés pour les titulaires de diplômes de premier et deuxième cycles ; les troisièmes cycles sont relativement moins touchés. De ce point de vue et en règle générale, l'année d'étude supplémentaire que constitue le DEA ou le DESS par rapport au deuxième cycle (maîtrise) se révèle très profitable pour les étudiants niçois. Les diplômes de niveau bac+5 se différencient par leur sélectivité : tous les étudiants de second cycle ne sont pas admis à les présenter, ce qui biaise quelque peu la comparaison avec les diplômés de niveau inférieur.

La **précarité**, mesurée à l'aune de la proportion de contrats à durée déterminée, est forte au premier emploi, mais, en l'espace de trois ans, elle a diminué de plus de la moitié, passant de 41,1% d'emplois en CDD à 20,0%. Au premier emploi, la distinction par niveau de diplôme semble peu discriminante, docteurs et titulaires de troisièmes cycles sont logés peu ou prou à la même enseigne que les titulaires d'une licence ou d'une maîtrise. Seuls les titulaires de DEUG se situent à un niveau de précarité significativement plus élevé.

Le concours, premier passeport pour l'emploi

Près d'un étudiant sur quatre a obtenu son emploi actuel en réussissant un concours, ce qui confirme le maintien d'une relation forte entre l'Université et le secteur public. Pour les docteurs, cette proportion est d'un étudiant sur trois (35,3%). De leur côté, les titulaires d'un DEA ou d'un DESS semblent moins concernés que ne le sont les docteurs ou les titulaires d'un diplôme de second cycle ; ce qui laisse à penser qu'ils sont plus nombreux à se diriger vers les emplois du secteur privé, par choix ou par nécessité, trop diplômés pour postuler à l'IUFM, pas assez pour les postes de l'enseignement supérieur.

Tout à l'opposé, pour les diplômés de niveau DEUG, on remarque la très forte proportion d'étudiants qui ont obtenu leur emploi grâce à leurs relations, familiales ou amicales (32,4%). Tout se passe comme si, en l'absence d'un parcours de certification suffisant, la mise en œuvre du capital social individuel constituait le moyen le plus efficace pour trouver un emploi. Signalons également le très faible pourcentage d'étudiants déclarant avoir été embauché grâce aux services de l'ANPE ou de l'APEC (entre 2 et 6%). Enfin, pour l'ensemble des diplômés, la "candidature spontanée" recueille une proportion assez constante et importante de suffrages (à l'exception des docteurs).

Des secteurs d'activités propres à chaque filière

Les étudiants de l'UNSA n'investissent significativement qu'un nombre limité de secteurs d'activité. Parmi ceux-ci, l'éducation est le premier secteur d'emploi : 25% des étudiants de l'Université de Nice-Sophia Antipolis s'y dirigent. Viennent ensuite les secteurs de l'informatique, des industries manufacturières et du commerce, où les étudiants se répartissent dans des proportions très comparables (10%). Ces trois secteurs précèdent ceux de l'administration, de la santé, de la finance et

des services aux entreprises, qui réunissent environ 7% des étudiants chacun. Les autres secteurs sont moins représentatifs de l'emploi étudiant.

Les juristes et économistes se dirigent préférentiellement vers l'administration et la finance (banques et assurances) ; les littéraires et les étudiants de sciences humaines vers l'éducation et le secteur social et de manière non négligeable, mais peut-être faute de mieux, vers le commerce ; les scientifiques, quant à eux, se partagent entre les secteurs de l'éducation, de l'informatique (les DESS notamment) et des industries manufacturières.

Des discriminations envers le travail féminin se manifestent à travers la forte concentration des femmes dans certains secteurs tels que la santé et le social (féminisé à plus de 80%), les services collectifs (65%), l'éducation (63%), les banques et assurances (58%) et le commerce (53%).

L'observation des fonctions de travail auxquelles se destinent les étudiants et la comparaison avec celles qu'occupe la population active montre très clairement une surreprésentation des diplômés dans les fonctions socio-culturelles d'une part (santé, social, culture, formation) et les fonctions abstraites de la production d'autre part (gestion, commercialisation, conception, études, recherche). Au total, 90% des emplois étudiants peuvent être assimilés à ces deux types de fonctions.

D'un côté, les scientifiques, mais aussi les juristes ou les économistes, exercent très fréquemment des fonctions de production ; de l'autre, les emplois des littéraires et des étudiants de sciences humaines sont concentrés dans les fonctions éducatives et culturelles. Seuls les juristes ou les économistes peuvent remplir les fonctions d'autorité ou d'administration. En d'autres termes, la distribution des formations universitaires entre en correspondance avec la division fonctionnelle du travail.

Une position sociale de "cadre" pour une majorité de diplômés

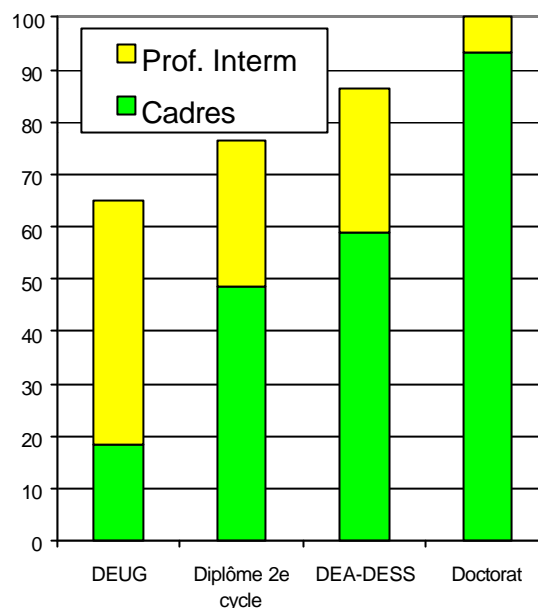
Trois ans après la sortie, 56% des diplômés de l'Université de Nice-Sophia Antipolis occupent une position de cadre. Malgré les difficultés croissantes qu'éprouvent les étudiants à entrer sur le marché du travail, il ne fait aucun doute que le diplôme reste un facteur décisif au moment de leur insertion professionnelle.

Condition nécessaire pour une insertion dans un emploi "cadre", l'obtention d'un diplôme ne constitue pas pour autant une condition suffisante : trois ans après leur sortie, 44% des étudiants de l'UNSA n'ont pas obtenu ce statut. Ceux-là sont pour la plupart dans des emplois de "professions

intermédiaires", mais 17,3% sont confinés dans des emplois d'exécution (employés ou ouvriers).

Le problème est alors d'établir quels sont les étudiants qui tirent le mieux leur épingle du jeu. Le graphique ci-après apporte quelques éléments de réponse :

Figure 2 : Proportion de Cadres et Professions Intermédiaires à la date de l'enquête.



Les cadres sont très minoritaires parmi les sortants de 2ème cycle titulaires du seul DEUG (18,3%). La part de cadres s'élève très notablement avec un diplôme de second cycle sans pour autant être majoritaire (48,4%). Mais ce n'est qu'avec les diplômés de troisième cycle que cette majorité se dessine nettement.

Tous niveaux de diplôme confondus, on relève des variations importantes selon la filière. A ce propos, deux remarques s'imposent :

- premièrement, les scientifiques distancient très nettement leurs collègues de droit ou de lettres avec plus de 85% de "cadres", qu'ils soient personnels d'encadrement ou qu'ils exercent dans l'enseignement.
- deuxièmement, juristes et littéraires se situent approximativement au même niveau (entre 43 et 45% de cadres), mais, et ce n'est pas nouveau, ils s'opposent quant à leur destinée au sein de la catégorie, avec les métiers de l'encadrement pour les uns et ceux de l'enseignement ou des professions scientifiques pour les autres.

Les salaires de l'emploi à trois ans

Pour l'ensemble de la population enquêtée, trois ans après la fin des études le salaire médian approche les 10 000 F (il est très précisément de 9900 F). Il s'élève avec le niveau de diplôme : partant de 7 500 F pour les étudiants n'ayant pas de diplôme supérieur au DEUG, il passe à 9000 F pour les diplômés de 2^{ème} cycle, à 10 200 F pour les titulaires d'un DEA ou d'un DESS et culmine à 12 000 F pour les titulaires d'un doctorat (toutes disciplines confondues). Dans l'ensemble, les scientifiques sont parmi ceux qui obtiennent les salaires les plus élevés, ce qui accrédite pleinement ce qui a été exposé sur leur classement socioprofessionnel plus élevé.

Enfin, quel que soit le niveau de diplôme considéré, les salaires féminins sont inférieurs aux salaires masculins, dans une proportion qui varie entre 15 et 20% et qui ne s'atténue pas avec l'élévation du diplôme.

Une insertion plus difficile pour les diplômés de l'UNSA

La comparaison des résultats de la France entière à ceux de l'Université Niçoise révèle une légère disparité entre la situation des étudiants de l'échelon local et celle de l'ensemble des universitaires. Face au chômage, à la précarité au premier emploi ou à la position sociale de l'activité exercée, les résultats sont sensiblement défavorables aux étudiants niçois.

Cette disparité ne semble pas tenir à la différence de structure (origine disciplinaire) entre les sortants, mais plutôt aux conditions locales du marché du travail.

Pour en savoir plus...

FRICKEY A., PRIMON J.-L., *Les diplômés de l'Université et l'emploi : Analyse localisée de l'entrée dans la vie professionnelle des étudiants*, Etudes et Documents n°13, OVE-UNSA, Octobre 1998.

SIGOT J.-C., VERGNIES J.-F., *L'insertion des diplômés de l'enseignement supérieur*, Document n°137, série "Observatoire", CEREQ, Novembre 1998.

Méthodologie

Les matériaux sur lesquels s'appuie la présente étude sur l'insertion professionnelle des étudiants niçois reposent sur l'interrogation par questionnaire des diplômés de second et troisième cycles sortis de l'Université de Nice-Sophia Antipolis en 1994. Il s'agit d'une enquête d'établissement dont l'originalité est de se référer à une dimension nationale, puisque sa méthodologie épouse celle de l'enquête que le CEREQ a réalisée dans le même temps sur la France entière.

Ce sont donc des étudiants ayant terminé leurs études et qui sortent du système éducatif qui constituent l'objet de l'investigation.

Sont exclus du champ de l'enquête :

- les étudiants ayant poursuivi leurs études au-delà du doctorat et titulaires d'une habilitation à diriger des recherches ;
- tous les individus âgés de 37 ans à la date de l'enquête ou qui avaient plus de 34 ans à la fin des études ;
- les anciens étudiants qui ont quitté le territoire métropolitain et résident en dehors de ses frontières.

Le répertoire contenant les étudiants de l'Université de Nice (hors Médecine et IUT) non réinscrits par la suite dans le système éducatif et correspondant au champ de l'enquête (dernière inscription en cycle 2 ou 3) s'élevait à **2751** individus.

Après vérification du répertoire et des informations disponibles, 1923 individus ont été recensés. Environ 30% des étudiants non réinscrits après 94 à l'UNSA ont donc été considérés hors champ.

Au terme de deux campagnes d'enquête dont la première a débuté à la fin du printemps 97, 1128 questionnaires ont été collectés, soit un taux de couverture de 59%, une fois sortis les individus hors champ.

Enquête effectuée par A. FRICKEY et J.-L. PRIMON, avec le soutien financier de la DATAR, du Conseil Général des Alpes-Maritimes et des UFR de l'UNSA.

Dossier réalisé par Magali COLDEFY,
Mars 1999